

Mit dieser Beilage, die von nun an in jeder Ausgabe der AS erscheinen wird, werden wir versuchen mit Kritiken den Informationsbereich zu erweitern. In dieser ersten Sendung finden Sie einen Text, zusammengefasst von Jacques Gubler der "Ecole d'Architecture de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne", in welchem das Haus Blaser in Prangins, realisiert von Vincent Mangeat, eingehender beschrieben wird. Der Architekt selbst berichtet über seine Forschungsarbeiten.

Weitere Aufzeichnungen, Präsentation von Büchern und Fachzeitschriften, usw. werden den Inhalt der AS Chroniker ^{Frei} ~~Libre~~ bilden.

Für alle Ihre Ideen danken wir Ihnen bestens.

Anthony Krafft

Dans cette nouvelle page qui devrait paraître dorénavant dans chaque numéro d'AS nous tenterons, par des articles critiques, d'élargir la portée de l'information que nous apportons avec nos fiches. Dans cette première livraison, Jacques Gubler, chargé de cours à l'Ecole d'Architecture de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, a bien voulu rédiger un texte permettant une approche plus complète de la Maison Blaser à Prangins réalisée par Vincent Mangeat. L'architecte lui-même témoigne de sa recherche.

D'autres chroniques, présentation de livres et revue, etc. feront le sommaire de cette nouvelle AS ^{Frei} ~~Libre~~.

Merci de nous faire part de vos idées.

Anthony Krafft

LECTURE ENTRE LES LIGNES

Soit une situation typique de la pratique courante dans le canton de Vaud : construire une maison individuelle en un terrain catalogué "zone de villas", à la périphérie d'un village branché sur l'autoroute. Le règlement communal pose, en matière d'architecture, un certain nombre d'exigences, d'ailleurs coutumières du "paysage local" contemporain : implantation en retrait des limites de propriété (cette phobie de l'ordre contigu confine à l'éloge du coitus interruptus) calcul des surfaces et hauteurs à l'intérieur de fourchettes ad hoc, interdiction de la tôle, du toit plat et du "genre chalet", toutes dispositions devant garantir miraculeusement et logiquement l'"intégration" au site et l'harmonie villageoise.

Ce type de règlement entrave-t-il l'actuelle architecture domestique vaudoise et encourage-t-il à la médiocrité ? Au point que la canton de Vaud serait devenu le pôle négatif du Tessin (ou du moins de ce Tessin inventé par le catalogue bleu de l'exposition zuricoise) ? Cette question est montée à certaines lèvres lausannoises l'été dernier, lorsque la FAS tessinoise rendit visite à la FAS romande. Question insidieuse ! Ne sous-entend-elle pas que la liberté d'expression règne au Tessin et que cette liberté suffit à provoquer des résultats de qualité supérieure ? En réalité des Tessinois tels que Carloni, Galfetti, Snozzi, Campi, Botta, Durisch, Reichlin & Reinhart (et l'on pourrait en citer d'autres, mais il faudrait d'abord les ressortir de ce panier unique de la "tessinité" qui, aujourd'hui ne signifie plus rien) posent des questions dont les Vaudois, qui eux s'interrogent sur l'"intégration" de l'architecture, ne savent que faire. Quelles questions ? Mise en cause de l'antinomie ville-campagne, rejet de l'opposition modernité-antiquariat, interrogation des modèles typologiques, confrontation personnelle aux "monstres sacrés" de l'architecture, confiance en la valeur génératrice et synthétique de la géométrie, affirmation de la spécificité du construire en apposition à la nature, pratique quotidienne de la polémique, tels seraient quelques traits saillants de l'identité théorique tessinoise.

Dessinée en 1978, construite en 1978-1979, issue d'un budget inférieur à 340'000 francs (terrain non compris) et destinée à l'habitation d'un couple, la maison Blaser propose des éléments de discussion intéressants. Non seu-

lement l'architecte accepte-t-il les contraintes du règlement communal, mais il cherche même à en tirer parti. Ainsi la philosophie du mimétisme rural conduit-elle à travailler d'abord le rapport de voisinage avec le bâtiment agricole implanté à l'ouest. On postule que la maison inscrira désormais la limite du village. Il ne s'agit en aucun cas d'un morceau d'architecture d'accompagnement, mais bien de l'articulation plastique de masses en silhouette. L'habileté consiste à faire coller cette volumétrie à un répertoire de figures toutes personnelles à l'architecte. Quelles sont ces figures ? d'abord l'organisation longitudinale (nord-sud) du bâtiment selon un rythme de travées et d'intervalles harmoniques. L'écartement x de la travée correspond à dix pieds. Cette échelle de division installe la construction mixte de la maçonnerie et de charpenterie, adaptée aux performances des petites entreprises locales. La maison se compose de compartiments juxtaposés. Une deuxième figure est celle de la confrontation bilatérale (est-ouest) entre un "mur épais", scandé de niches aveugles - visualisation extérieure de la travée - et un mur ouvert, ponctué de piliers lamelliformes. Le même architecte utilise d'ailleurs la même figure lorsqu'il construit une maison pour deux familles (en rangée "Back to back") autre interprétation astucieuse des règlements communaux vaudois. Le "mur épais" se place alors en mitoyen, assurant une zone tampon destinée aux services, renfort théorique de l'intimité respective des deux habitations. Dans le cas de la maison Blaser, les niches-contreforts de la façade orientale connotent l'identité rurale du bâti, rôle dévolu identiquement au pignon nord.

L'historien sera-t-il surpris de reconnaître dans ces deux figures, la travée et le mur épais, la réinterprétation personnelle de deux composantes du gothique ? Cette surprise se rapporte à l'habileté consommée, à la lucidité et, sans doute, à la culture personnelle de l'architecte. Au-delà du pignochage astucieux du règlement communal, cette maison veut offrir une tranche de poésie : les vocables vernaculaires se conjuguent aux allitérations et sous-entendus personnels (linteau en négatif du garage, tuyau pluvial silhouette le pignon, profils verticaux taillés en créneaux). Le nombre des effets semble un défi lancé à la modestie du budget. On peut se demander si cette réussite ne verse pas un peu trop de vin blanc au moulin de la police des constructions.

Jacques Gubler